



la Lettre de Françoise Laborde

Sénatrice PRG de la Haute-Garonne



ÉDITORIAL

J'avais espéré qu'après le marathon imposé lors de la réforme des retraites, la sérénité reviendrait au sein du Parlement et que, nous, sénateurs, disposerions, enfin, du temps nécessaire pour travailler sur les textes.

Il n'en est rien ! Et c'est ainsi depuis la prise de fonction de l'hyper-Président. Le rythme effréné des réformes nous impose des textes aux conséquences catastrophiques pour les Français.

Mais l'édifice commence à se fissurer. 3 textes phares du gouvernement ont été votés de justesse : réforme des retraites, réforme des collectivités territoriales et projet de loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2011.

Ces textes sont passés, malheureusement, au prix de concessions électorales ! Leurs conséquences sociales devraient convaincre les français de la nécessité d'une alternance du pouvoir.

Les prochains rendez-vous électoraux des cantonales et des sénatoriales démontreront, je l'espère, la force des partis de gauche. Après l'impressionnante mobilisation des français contre la réforme des retraites, cet automne, ce sera l'occasion d'adresser un message fort au gouvernement. Nous ne voulons pas d'une société individualiste. Le temps du changement est venu !

Une nouvelle année s'annonce... le moment est venu de formuler des vœux d'espoir et de progrès. ●



***Françoise Laborde et son équipe
vous souhaitent
une belle et heureuse année 2011!***

Bien Cordialement

F. Laborde

LE CHIFFRE : 143 HEURES

C'est la durée de l'examen du texte de la réforme des retraites au Sénat. Pour ma part, j'ai participé à une centaine d'heures de discussions en séance.

Réforme des retraites

HIER JEUNES RETRAITÉS... VIEUX CHOMEURS DEMAIN !

J'ai voté contre cette réforme injuste. Ses conséquences plongeront encore davantage nos seniors dans la précarité.

Aucun des amendements déposés par le groupe RDSE n'a été adopté. Ils visaient pourtant à

- définir les critères de pénibilité du travail,
- compenser les inégalités hommes/femmes en termes de salaires et de carrières,
- améliorer la cotisation des employeurs pour la retraite des apprentis,
- cotiser pour les années d'études ou de chômage.

Voici des extraits de mon explication de vote le 26 octobre 2010, au Sénat, après 143 heures de débat.

« ... pour commencer, je dénonce les conditions dans lesquelles notre assemblée a été contrainte de travailler sur un texte aussi important que la réforme des retraites.

SITUATION EN HAÏTI

Dans un précédent numéro de ma lettre, je vous alertais sur la situation désastreuse d'Haïti depuis le séisme de janvier dernier, et plus particulièrement sur celle des 350 enfants haïtiens apparentés à des familles françaises et qui atten-

dent toujours leurs parents adoptifs. Je suis choquée de l'inertie coupable du ministère. 6 de ces enfants sont décédés en 9 mois et une épidémie de choléra vient de se déclarer, aggravant la précarité psychologique et physique dont les enfants sont victimes. Cette situation

exige des autorités françaises d'agir. Dans un courrier au nouveau Ministre des affaires étrangères, Mme ALLIOT MARIE, j'appelle les autorités françaises à mettre en œuvre un plan d'urgence pour sécuriser les enfants, les évacuer au plus vite et accélérer les procédures en cours.

La procédure accélérée nous prive d'une possible seconde lecture. Nous avons dû examiner les articles dans le désordre. Vous avez utilisé l'arme constitutionnelle de l'article 44, troisième alinéa, pour esquiver le débat démocratique. [...] La question des retraites méritait pourtant que l'on s'y attarde [...] Mes chers collègues, le vieillissement de la population et l'allongement de l'espérance de vie rendent nécessaire une refonte du système actuel. Une réforme doit avoir lieu. Mais pas celle-ci. Et surtout pas dans ces conditions ! [...] Les Français veulent bien d'une réforme si elle est juste et équitable et si les efforts sont partagés. [...]

Pourquoi organiser ce simulacre de concertation, à grands renforts de plans de communication payés par le contribuable ? [...]

Suivant la volonté du chef de l'État, le gouvernement a déjà organisé un Grenelle de l'environnement et un grand débat sur l'identité nationale, sujets sur lesquels vous avez convié chaque Français à s'exprimer lors d'un débat public. Sur le dossier des retraites, rien !

Votre réforme est injuste. Vous prétendez rétablir l'équilibre financier de notre régime de retraite. Mais au prix de quels sacrifices ?

Je pense aux femmes, grandes perdantes de cette réforme, malgré les quelques avancées consenties. [...] et aussi aux seniors frappés de plein fouet. Messieurs les ministres, laissez-moi vous rappeler qu'aujourd'hui encore près de 70 % des Français qui liquident leur retraite sont sans emploi. [...]

Votre réforme est vouée à l'échec. Les Français n'y croient pas, ils n'en veulent pas ! C'est avant tout en activant la croissance que nous pourrions augmenter le nombre d'emplois, et donc celui des cotisants. A aucun moment, votre réforme ne prend en compte ces paramètres. Pire, elle favorise la retraite par capitalisation et le système assurantiel au détriment du système par répartition. [...]

À mon sens, cette réforme est en sursis, ce gouvernement est en sursis. Le compte à rebours a commencé il y a déjà plusieurs semaines. Ce n'est donc qu'une question de temps ! ».

Retrouvez l'intégralité sur mon site Internet.

Réforme territoriale

LE COUP PASSA SI PRÈS...

La réforme des collectivités a été adoptée à une voix près. La majorité requise était de 166 voix sur les 330 suffrages exprimés. 167 sénateurs ont ainsi balayé près de 25 ans de décentralisation !

Malgré les efforts de l'opposition, la machine réformatrice de la majorité a entériné :

- **La création du conseiller territorial à partir de 2014**, élu local qui siègera au sein des assemblées départementale et régionale. Il sera élu avec un suppléant de sexe opposé, appelé à le remplacer pour tout motif. Je déplore que ce mode de scrutin fasse passer à la trappe le principe de parité si durement acquis ces dernières années.
- **L'élection des conseillers territoriaux sur un scrutin uninominal à deux tours** dans le cadre du canton avec un seuil de 12,5 % pour être candidat au 2nd tour (seuil d'éligibilité qui sonnera le glas des petits partis !), renouvelable tous les 6 ans. La Haute Garonne disposera de 89 conseillers.
- **Pour les communes membres d'un EPCI, élection des élus communautaires au suffrage universel direct** selon le système du fléchage.
- **Evolution des structures des EPCI vers la métropole** (au moins 500 000 habitants), vers le pôle métropolitain (au moins 300 000 habitants) ou vers la commune nouvelle.
- **Achèvement du schéma de la carte intercommunale** au 1^{er} juillet 2013.
- **La suppression en 2015 de la clause générale de compétences**, limitant ainsi les secteurs d'intervention des départements et des régions et les financements croisés.

Seuls 2 amendements du groupe RDSE sur les 116 déposés ont été maintenus dans la version définitive du texte adopté. Ils concernent la représentation systématique des petites communes parmi les délégués de l'EPCI par la désignation d'un délégué suppléant pouvant siéger avec voix délibérative en cas d'absence du délégué titulaire.

Recul de l'assurance maladie solidaire et universelle JO 18/11/2010

J'ai interpellé Mme la secrétaire d'État chargée de la santé sur **les conséquences alarmantes du plan de rigueur engagé par le Gouvernement pour les assurés et l'ensemble des acteurs de la branche maladie.**

Entériné par le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2011, il prévoirait 2,5 milliards d'euros d'économie, principalement en limitant la progression des dépenses de l'assurance maladie. Je regrette que ces mesures aient été prises **sans aucune concertation avec les professionnels directement concernés**, comme les laboratoires, les hôpitaux et les médecins. Plus grave encore, les patients en paient le prix fort, en termes financiers comme en termes de santé : hausse des tarifs des complémentaires santé, mutuelles et assurances, augmentation possible du ticket modérateur de 0,5 %, baisse de la prise en charge de certaines affections de longue durée ou autres actes hospitaliers, déremboursement de nombreux médicaments. **Ces conditions conduisent de plus en plus de Français modestes à ne plus se soigner et réduisent à néant tous les efforts de prévention en matière de santé.** Déjà, plus d'un Français sur trois renonce à l'achat de médicaments, aux soins médicaux ou décide purement et simplement de les reporter en raison de leur coût, dont une majorité des 25/34 ans, 42% des bénéficiaires de la CMU (couverture médicale universelle) ou encore 33% des personnes souffrant d'une affection de longue durée. Face à cette rapide dégradation, 10% des Français n'ont pas de couverture mutuelle et le nombre de bénéficiaires de la CMU a augmenté de 10% en 2010, atteignant 550 000 personnes. C'est pourquoi **j'ai demandé comment le Gouvernement compte garantir à tous l'égal accès au droit à la santé** et à une assurance maladie de qualité, plutôt que de laisser s'instaurer un système de santé à plusieurs vitesses.

Retard du plan national maladies rares II JO 18/11/2010

J'ai attiré l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la santé sur **le retard considérable pris**

par le Gouvernement dans la mise en place du plan national maladies rares (PNMR) II. En France, trois millions de malades sont touchés par une maladie rare, soit une personne sur 20. Depuis 15 ans, grâce à une mobilisation sans faille des malades, de leurs familles, du monde associatif, notamment au sein de l'Alliance maladies rares, la recherche médicale s'est organisée et a progressé. Les premiers traitements commencent à voir le jour, notamment grâce au soutien du premier PNMR, instauré de 2005 à 2008. Le PNMR I a permis de mener des actions spécifiques relatives au diagnostic, aux soins, à la prise en charge médicamenteuse et médico-sociale, à la recherche et au recueil des données pour une meilleure connaissance des maladies orphelines, pour une meilleure formation des professionnels et une coopération européenne et internationale renforcée. **Le PNMR II, initialement programmé pour la période 2010-2014**, est donc porteur de beaucoup d'espoir pour les malades et leurs familles. Il devait voir le jour en février dernier. Or, **contrairement aux engagements pris par le Président de la République, il n'est toujours pas rendu public** à ce jour. Les conséquences en sont désastreuses. Sans ce financement public exceptionnel, **de nombreux acteurs associatifs précieux vont disparaître**, comme cela a été le cas pour la Fédération des maladies orphelines. **Pire, sur les sept principaux axes du PNMR II initialement prévus, seuls deux seraient désormais envisagés.** C'est pourquoi j'ai demandé de **promulguer au plus vite le PNMR II et d'y consacrer un budget en adéquation avec les besoins des sept grands axes qu'il comporte.**

Consultez sur mon site internet mes autres questions posées au Gouvernement et qui sont toujours dans l'attente d'une réponse :

Menace sur la dynamique de construction de logements sociaux en région Midi-Pyrénées.

Diminution brutale du financement par l'État des contrats uniques d'insertion - contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Jeudi 18 novembre 2010

RENCONTRES ENTREPRISES HANDICAP À ENTIORE

Cette année encore le succès est au rendez-vous pour le Club Réussir Ensemble de la CCIT et le public répond présent. Une belle récompense pour Gérard LANSAC et son équipe qui ont eu l'idée de faire se rencontrer les travailleurs handicapés et le monde entrepreneurial. Les opportunités d'embauches sont réelles. Plus de 800 offres ont été publiées à l'occasion du forum. La liste des entreprises et collectivités présentes



Françoise LABORDE, Dominique LEDOUCE, Association l'ADAPT et Gérard LANSAC.

ce jour là prouve bien la réelle volonté d'intégrer ces travailleurs au monde du travail. C'est l'objectif du Club Réussir Ensemble : lever les

doutes et les craintes chez les employeurs qui n'embauchent pas de travailleurs handicapés faute d'information et de formation à l'accueil de ces personnes. Les exemples d'intégration réussie sont nombreux et encouragent l'équipe de la CCIT à réitérer l'expérience. Nul doute que l'édition 2011 du Forum remportera encore un franc succès.

Contact :
Club Réussir Ensemble
www.toulouse.cci.fr

23, 24 et 25 novembre 2010

93^{ÈME} CONGRÈS DES MAIRES DE FRANCE

C'est dans un climat de fortes inquiétudes et d'interrogations pour les élus locaux que s'est ouvert le 93^{ème} congrès des Maires de France sur le thème : « **Demain, quel rôle et quels moyens pour les communes et leurs intercommunalités ?** ». Si les élus saluent le renforcement de l'intercommunalité dans le texte de la réforme des collectivités territoriales, ils n'en restent pas moins très inquiets sur le transfert des moyens financiers pour équilibrer leurs budgets communaux.

Avec mes collègues Bertrand AUBAN et Jean Jacques MIRASSOU, nous avons été heureux d'accueillir la délégation d'élus haut-garonnais menée par Jean Louis PUISSEGUR, Président de l'AMF 31, pour une visite du Sénat suivie d'un dîner, le mercredi 24 novembre.

À VOS AGENDAS

■ Voici quelques uns des projets de loi qui seront en lecture au Sénat à partir de janvier 2011 :

Projet de loi relatif à **l'immigration, à l'intégration et à la nationalité**, projet de loi relatif à **la bioéthique**, projet de loi relatif à **la garde à vue**, projet de loi du **défenseur des enfants** (2^e lecture).



Mon agenda, interventions en séance, en commission, communiqués de presse, visites du Sénat, rencontre avec les élus en Haute-Garonne, conférences, dossiers économiques et sociaux du département, lettres d'info... Retrouvez l'intégralité sur mon site internet :

www.francoiselaborde.fr



la Lettre de Françoise Laborde

Sénatrice PRG de la Haute-Garonne

TOULOUSE :

Sandrine DA PARE-MAGUEUR

Tél. 05 61 13 28 90

116, avenue des Minimes – 31200 TOULOUSE

Fax. 05 34 41 14 37 – f.laborde@senat.fr

PARIS :

Florence FAYE

Tél. 01 42 34 30 73

15, rue de Vaugirard – 75291 PARIS Cedex 06

Fax. 01 42 34 40 19 – f.laborde@senat.fr

COMITE DE REDACTION :

Marc INQUIMBERT

Tél. 01 42 34 30 73

www.francoiselaborde.fr

Abonnez-vous à la lettre d'information